

L'écho Sanitaire Apicole

Lettre d'information aux adhérents N° 11 • Juin 2022

 **GDS**
Rhône
Section apicole



Editorial

Ne baissons pas la garde

Pour l'apiculture, l'année est belle et s'annonce prometteuse pour des récoltes satisfaisantes et qui redonnent du baume au cœur après l'année désastreuse de 2021.

Prometteuse certes mais particulièrement pour ceux qui auront de belles colonies et qui n'auront pas subi de fortes pertes cet hiver dues à varroa.

Lors de déclarations de mortalités ou d'affaiblissement faites dans le cadre d'OMAA, il ressort très souvent que varrose est en lien avec ces mortalités.

Les causes en sont multiples : présence certes d'un parasitisme élevé au cours de la saison précédente et à l'entrée de l'hiver, mais aussi des hivernages de ruches faibles, hivernages de reines âgées, et également à une non maîtrise de la gestion du parasitisme, sans oublier une perte d'efficacité des médicaments utilisés et l'apparition de résistances.

On oublie très souvent que **lorsqu'on élève des abeilles, on élève aussi du varroa.**

La lutte contre varroa se doit d'être permanente et de tous les instants. Cela demande de la vigilance, du savoir faire et des remises en cause permanentes. Bien connaître le parasite pour mieux le combattre.

Nombre d'entre vous ont mis en place des **luttés biotechniques en complément de la lutte médicamenteuse.**

Par exemple la mise en place de cadres pour effectuer du retrait de couvain de mâles est pertinente et efficace, encore faut il ne pas oublier de les enlever avant la naissance de ceux-ci, sinon on aura eu... :

un bel élevage de mâles mais aussi un très bel élevage de varroa !

Dans la **connaissance du taux d'infestation des colonies**, c'est le moment de mettre en place, après celui qui a été fait ce printemps, un comptage varroa avant récolte qui permettra de connaître précisément le taux d'infestation et de réaliser les programmes de lutte nécessaires et adéquats.

On n'oubliera pas non plus de faire après traitement un autre comptage qui va mesurer l'efficacité de notre traitement et de prendre des mesures de rattrapage si besoin est.

Pour cela je vous renvoie au n° spécial varroa de l'an passé qui traite de ce sujet et des méthodes de lutte à mettre en œuvre.

Je ne peux que vous inciter également à suivre les **webinaires** mis en place par votre section apicole ainsi que ceux réalisés par la section apicole de la FRGDS en partenariat avec le GTV et l'ADAAURA dans le cadre des rencontres sanitaires apicoles en AURA.

Tous ces webinaires sont accessibles sur le site de la section apicole et celui de la FRGDS www.frgdsaura.fr. A voir et à revoir.

Bonne saison à tous et surtout de belles récoltes et n'oublions pas :

La saison 2023 se prépare dès maintenant

Alors anticipons !

• **Michel Carton, président de la section apicole du GDS du Rhône**

Surveillance sanitaire

SIGNALEZ le FRELON ASIATIQUE sur www.frelonsasiatiques.fr



1. Prendre l'insecte ou le nid en **photo** sous différents angles.
2. Relever précisément le **lieu** de capture (coordonnées GPS ou adresse).
3. Poster le signalement sur le **site internet** www.frelonsasiatiques.fr





Déclaration de ruches

En 2021, on dénombre 1129 apiculteurs dans le Rhône.

14 820 apiculteurs ont déclaré 304 528 colonies en région AURA (1ère région en nombre d'apiculteurs et 2ème en nombre de ruches derrière l'Occitanie).

+ de détails sur le site de la DRAAF <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Declarations-2021-des-ruchers>

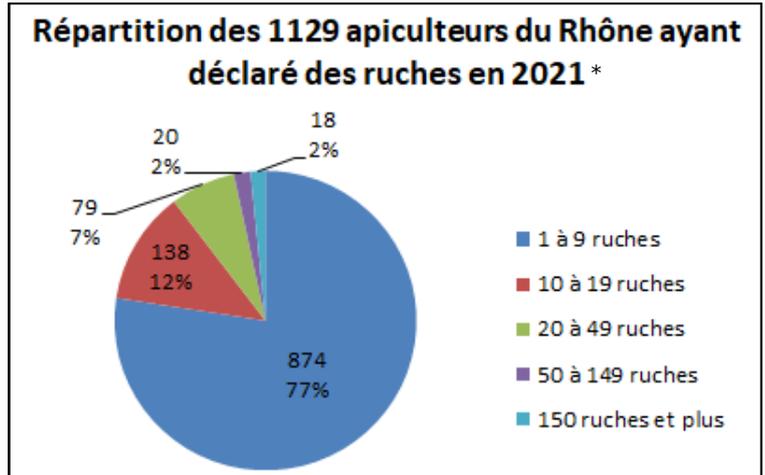
Déclarez vos ruches
entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre

→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes



Déclaration annuelle obligatoire des ruches pour tous les apis **entre le 1er septembre et le 31 décembre 2022 sur www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr** (sauf les nouveaux apiculteurs qui doivent le faire dès l'installation des ruches pour l'obtention de leur NAPI)

* Comment lire le graphique :
« 874 apiculteurs (soit 77% des apiculteurs du Rhône) ont déclaré posséder 1 à 9 ruches en 2021 »

Santé de l'abeille



Produits de traitements contre varroa : vérifiez votre stock et commandez

Commande

Pensez à commander dès maintenant afin de pouvoir

traiter vos ruches après le retrait des hausses dès mi-juillet début aout !

Les commandes pourront être récupérées :

- aux locaux du GDS (La Tour de Salvagny)
- chez Mr Michel CARTON (St Laurent de Chamousset)

La date limite des commandes est fixée à fin juin.

Au-delà, les tarifs des médicaments sont augmentés et les délais pourront être allongés.

Élimination des médicaments usagés

Le système de collecte des produits usagés est toujours en place. Lors du retrait de vos produits, vous pourrez rapporter vos lanières utilisées.



Rappel

La délivrance des médicaments est soumise à réglementation et nécessite **une visite des ruchers par un Technicien Sanitaire Apicole du GDS**. Si vous avez déjà commandé ou allez commander des produits, vous serez prochainement contacté pour la prise de RDV de cette visite sanitaire obligatoire.



Continuer à lutter contre le frelon asiatique

C'est confirmé, le frelon asiatique s'est installé dans le Rhône ; en effet, plus de 300 nids ont été comptabilisés pendant 2 années de suite. Pour limiter sa multiplication, le réseau GDS coordonne des actions de lutte.

Dans le Rhône

2021 n'a pas été aussi favorable au frelon asiatique que 2020 : **379 nids** ont été repérés dans le département, à peine plus qu'en 2020 (347 nids). Grâce au dispositif piloté par le GDS en lien avec les communautés de communes et les référents frelons, **85% des nids ont pu être détruits**. Le frelon asiatique s'est largement implanté dans notre département, en particulier sur la Métropole de Lyon qui regroupe sur son territoire plus de la moitié des nids repérés. Plus aucun secteur du département n'est épargné, et **la prédation sur les colonies en été est réelle**.

Et 2022 ? Signaler puis détruire



Des individus ont déjà été repérés ce printemps sur le département, et des nids primaires détruits. Observation et réactivité sont donc requises pour signaler et/ou rechercher les nids une fois les frelons repérés.

Les partenariats établis avec les intercommunalités du département permettront ensuite la **destruction des nids de frelons asiatiques**, afin d'espérer limiter l'impact de ce prédateur des abeilles.



La bonne nouvelle

Des **expérimentations** vont avoir lieu en région pour du **piégeage** et pour **détruire les nids par hyperthermie (vapeur d'eau)**. C'est une bonne alternative à la destruction par la chimie !

Protéger ses ruches

De aout à novembre, protéger ses ruches de la prédation peut être nécessaire : muselières, filets...

Des **pièges** pourront être posés dès que 3 frelons sont en prédation par ruche, à raison de 1 piège pour 10-15 ruches (voir *Echo Sanitaire 2021*). Bannir les pièges bouteilles et privilégier des **pièges sélectifs** type caisse avec 2 cônes inversés de diamètre 8 mm et des grilles à reine pour laisser ressortir les insectes autres que frelons. Des appâts sont à renouveler régulièrement, et il est possible de garder les frelons asiatiques capturés pour en attirer d'autres via les phéromones.



Exemple de piège sélectif pour le frelon asiatique, type caisse, fait maison

+ d'infos sur la protection des ruches face aux frelons asiatiques

dans l'Echo Sanitaire Apicole 2021 disponible sur notre site internet

<https://www.frgdsaura.fr/telecharger-les-editions-annuelles-de-lecho-sanitaire-apicole.html>

Vous aussi, signalez sur www.frelonsasiatiques.fr les frelons et nids que vous voyez !

• Perrine MATRAT, GDS du Rhône



Nos webinaires apicoles continuent !

Depuis le printemps 2021, la section apicole du GDS vous propose via ses webinaires des temps de formation à distance qui sont aussi l'occasion d'échanger entre apiculteurs !

Les webinaires apicoles de notre section apicole se poursuivent... forcément avec un rythme un peu plus ralenti à cause de la saison qui nous occupe bien, lequel d'entre nous n'en sera pas heureux !!

Nous avons pu, lors de nos dernières sessions, évoquer les sujets suivants :

- en octobre, un bilan de fin de saison et petits trucs pour **bien démarrer l'hiver**
- en novembre, un sujet sur **l'hygiène au rucher**
- en décembre, Perrine la vétérinaire du GDS nous a présenté une synthèse sur les **maladies des abeilles**, pour aller au-delà du varroa
- puis en janvier nous avons **préparé la visite de printemps**
- et début avril nous échangeons sur la sortie **d'hivernage et le nourrissage**, sujet plébiscité dans nos enquêtes.

Avec parfois jusqu'à une trentaine d'inscrits, dans une ambiance conviviale, échange et partage sont au rendez-vous !!



Nous espérons vous voir nombreux lors de nos prochaines sessions !

A vos agendas : nos prochains sujets :

- le **TSA**, son rôle, formation et témoignage
- division d'une ruche, essaimage artificiel, gestion des ruches faibles, greffage, nourrissage... **comment gérer les ruchers en apiculture de loisir ?**

→ **Le lundi 20 juin à 19 heures** ←

- **L'équipe des webinaires de la section apicole du GDS : Nathalie, Sandrine, Stéphane et Gilles**

Pour tout commentaire, idée, si vous souhaitez nous rejoindre : sandrine.leblond69@gmail.com



A vos agendas

La FRGDS, le GTV et l'ADA unissent de nouveau leurs compétences pour proposer à tous les apiculteurs des échanges dédiés au sanitaire. Cette année, la formule a évolué, avec des webinaires mensuels sur des sujets en rapport avec la saisonnalité apicole.

Des replays sont également disponibles !!

Rdv sur www.frgdsaura.fr

Prochain webinaire régional : **Judi 16 juin, 8h30-10h**

Réussir son traitement d'été : suivi d'infestation et pièges à éviter

The screenshot shows the GDS Rhône-Alpes website with a navigation bar and several content blocks. The main content area is titled 'VARROA' and includes sections for 'ABRÉGÉ DE LA LUTTE CONTRE VARROA', 'BILAN DE LA LUTTE RÉGIONALE EN 2016', and 'SUIVI D'INFESTATION 2017'. There are also icons for 'ACCUEIL', 'ACTUALITÉS', 'COORDONNÉES', and 'ORGANISATION'.

The poster is for the 3rd edition of 'Rencontres Sanitaires Apicoles' in Auvergne Rhône-Alpes, 2022. It features a central illustration of a beehive, bees, and a person. The text includes '6 RENDEZ-VOUS AU COURS DE L'ANNÉE DÉDIÉS À LA SANTÉ DE L'ABEILLE' and a list of dates and topics: 17/03 Déclarer à OMAA, 14/04 Lutter contre le frelon asiatique, 12/05 Découvrir l'engagement estival, 16/06 Réussir son traitement d'été, 15/09 S'assurer de l'efficacité de son traitement d'été, 20/10 Mettre en œuvre un traitement hivernal. It also mentions 'WEBINAIRE 8h30 - 10h Accessible à tous !' and provides contact information for inquiries.

GDS DU RHONE Section Apicole 18 Avenue des Monts d'Or 69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Tél : 04 78 19 60 60 / www.frgdsaura.fr / gds69@gds69.asso.fr



Nos actions sont menées avec le soutien financier du Département et de Lyon Métropole



AVIS ET INSCRIPTIONS : www.frgdsaura.fr - rubrique Apiculture ou en floutant ce QR-Code

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS : rencontresanitairesapicoles@gmail.com

